DEMANDE D'AIDE

SYNDICAT DE COPROPRIETE

Réservé à Orléans Métropole

NOM : _____

N° de dossier : _____

Date de dépôt : _____

☐ Audit restitué

☐ Bonus Audit énergétique

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez une aide financière d'Orléans Métropole dans le cadre d'un projet de rénovation énergétique de copropriété. Nous vous invitons à lire attentivement les informations suivantes avant de commencer à remplir votre dossier :

- Pour faire votre demande, nous vous remercions de remplir, dater et signer ce formulaire, et d'y ajouter les justificatifs indiqués en page 4. **Toute demande incomplète sera ajournée et pourra être retournée.**
- Votre demande est à adresser à Orléans Métropole, **au plus tard dans les 6 mois suivant** la remise du rapport d'audit par le professionnel.
- L'audit énergétique pour lequel vous sollicitez une subvention doivent **obligatoirement être réalisés par une entreprise « reconnue garante de l'environnement » – RGE ou référencée dans l'annuaire France Renov'**
- **Une aide financière d'Orléans Métropole n'est jamais automatique**. Elle est attribuée en fonction de l'intérêt économique, social, environnemental et technique du projet et des crédits disponibles.
- Pour savoir si une aide vous est accordée et en connaître le montant, vous devez attendre de recevoir **la notification de la décision d'Orléans Métropole**.
- L'aide sera versée après réalisation de l'audit énergétique pour lequel vous sollicitez la subvention, sur présentation des factures, si l'objet de l'aide est réalisée tel que prévu et si les engagements envers Orléans Métropole sont respectés.
- Vous avez la possibilité – voire l'obligation si vous souhaitez également demander certaines aides de l'Anah – de vous faire accompagner par un opérateur **d'Assistance à maîtrise d'ouvrage** dans l'élaboration de votre projet et le montage de vos dossiers de demande de subvention. Si vous êtes dans ce cas, vous pouvez faire appel à lui dès la phase de l'audit.

Pour tout renseignement concernant les aides à la rénovation énergétique et pour un conseil neutre et gratuit sur votre projet :

CONTACTEZ UN CONSEILLER MA METRO RENOV' :

02.38.81.37.07 I mametrorenov@adil45-28.org

INFORMATIONS PRATIQUES ET CONTACT POUR LE SUIVI DE VOTRE DOSSIER : RDV EN FIN DE FORMULAIRE

Ce formulaire N'EST PAS A COMPLETER si votre demande fait l'objet d'un dépôt sur monprojet.anah.gouv.fr (Contactez votre ACCOMPAGNATEUR RENOV')

IDENTIFICATION DE LA COPROPRIETE

Nom de la copropriété :

N° d'immatriculation :

Adresse :

Code postal : Commune :

DESIGNATION DU MANDATAIRE

Raison sociale du mandataire :

Nom et Prénom du représentant légal :

Qualité : ☐ Syndic de la copropriété ☐ Administrateur provisoire

Adresse :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : Adresse mail :

DESCRIPTIF DE LA COPROPRIETE ET DU PROJET

☐ La copropriété a plus de 15 ans : Année de fin de la construction :

Nombre total de bâtiments : Nombre total de lots d'habitation :

Nombre de bâtiments concernés par la demande : Nombre de lots d'habitation concernés :

Date de vote du PPT :

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		**FINANCEMENT ENVISAGE**	
Coût Audit énergétique :		Bonus MMR ☐ Audit énergétique	
Bâtiment 1 :		Aide Anah	
Bâtiment 2 :		Autre aide :	
Bâtiment 3 :		**Total des aides envisagées**	
Bâtiment 4 :		Reste à charge	
Bâtiment 5 :			
COUT TOTAL HT			
COUT TOTAL TTC		**FINANCEMENT TOTAL**	

Au-delà de 5 bâtiments, merci de compléter le tableau sur une feuille volante à joindre au dossier.

LES ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

- informer le syndicat des copropriétaires en assemblée générale du montant de la subvention attribuée, puis du montant effectivement versé,
- dans le cas où l'aide est demandée avant le démarrage de l'audit : réaliser l'audit dans un délai d'un an suivant la date d'attribution de l'aide et terminer les travaux et présenter ma demande de paiement de l'aide dans le délai de 1 an suivant la date d'attribution.
- faire réaliser les travaux par un professionnel ayant une activité déclarée en matière d'audit énergétique et qualifié « RGE » (Reconnu Garant de l'Environnement) ou référencé dans l'annuaire des professionnels France Renov'

Je reconnais être informé(e) que :

- Orléans Métropole peut effectuer des **contrôles** sur la durée de l'engagement
- en cas de non-respect de ces engagements et de la réglementation en vigueur ou en cas de fraude, l'aide attribuée est annulée et les sommes déjà perçues devront être remboursées avec une majoration,
- toute fraude ou fausse déclaration expose également à des sanctions financières et administratives, ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

Fait à ,le

Signature obligatoire du demandeur
(ou du mandataire) :

Pour toute demande :

- ☐ Devis détaillé descriptif et estimatif des travaux subventionnées OU Facture de l'audit énergétique, par un professionnel ayant une activité déclarée correspondant à l'objet de la demande, qualifié RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) ou référencé dans l'annuaire France Renov'
- ☐ Justificatif de copropriété, copie de la fiche du registre national de copropriétés, attestation de mise à jour du registre national des copropriétés, etc.
- ☐ Copie de la délibération de l'assemblée générale ayant décidé de la réalisation du Plan pluriannuel de Travaux (PPT) avec audit énergétique, et autorisant le syndic ou le mandataire à représenter le syndicat des copropriétaires dans le cadre de cette demande OU Copie du jugement du tribunal désignant l'administrateur provisoire

Le règlement complet des aides Ma Metro Renov' est consultable sur : https://www.orleans-metropole.fr/fileadmin/orleans-metropole/MEDIA/document/urbanisme/habitat/ma_metro_renov/Formulaire-MaMetroRenov-Juin2024-REGLEMENT-A4.pdf

LE DOSSIER COMPLETE ET SIGNE EST A DEPOSER AU SERVICE INSTRUCTEUR D'ORLEANS METROPOLE

⏩ Via Monprojet.Anah.gouv.fr par Mon Accompagnateur Renov' pour les demandeurs concernés

⏩ Sinon directement auprès du service instructeur :

Orléans Métropole
Service Habitat Anah & Ma Metro Renov'
5 place du 6 Juin 1944
45000 ORLEANS

✆ 02.38.78.49.74
habitatprive.anah@orleans-metropole.fr

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés : les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre demande d'aide ainsi qu'à des exploitations statistiques. Les destinataires des données sont : les services d'Orléans Métropole et les organismes partenaires.

Conformément à cette loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à Orléans Métropole. Vous pouvez également pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.